

vous propose une journée de formation et de réflexion sur le thème :

BUDGET DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉFORME TERRITORIALE AVEC LA LOI MÉTROPOLE GRAND PARIS

Le samedi 11 octobre 2014
de 9h00 à 17h30

Mairie de Cachan
Salle du Patio
Square de la Libération
94230 CACHAN

Accès :

A pied : à 10 minutes de la gare RER B - station Arcueil-Cachan
En bus : 162 – 184 - 187 (arrêt Mairie Cachan)
En voiture : parkings avenue Dumotel et rue Coustet

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si Formation & Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Conseillers Communautaires,
Généralistes et Régionaux 900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuners. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Budget des collectivités locales & réforme territoriale avec la loi Métropole Grand Paris

organisée par Formation et Citoyenneté

Le 11 octobre 2014, à la Mairie de Cachan, Square de la Libération 94230 CACHAN

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94)
Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Email: _____
Fonction élective : _____

Conseil général : _____
Conseil régional : _____
Collectivité territoriale : _____
Commune de : _____
Nombre d'habitants (pour les élus communaux) : _____

Signature du candidat à la formation _____
Signature du responsable avec cachet : _____

CACHET

Budget des collectivités locales & réforme territoriale avec la loi Métropole Grand Paris



Le 11 octobre 2014 (matinée)

9h00 **Accueil des participant(e)s et
présentation de la journée.**

9h30 **Lire et comprendre le budget d'une
collectivité locale : cadre juridique
des finances publiques locales,
présentation d'un budget, des
moyens d'action et des enjeux,
quelques notions d'analyse financière.**

10h45 *Pause*

11h00 **Échanges avec les participant(e)s et
questions-réponses.**

12h30 *Déjeuner*

Le 11 octobre 2014 (après-midi)

14h00 **État des lieux de la réforme territoriale,
dont la loi Métropole Grand Paris.**

**Avancement du projet, changements
institutionnels, conséquences en
matière de compétences, de moyens
financiers, d'autonomie des collectiv-
ités locales et impacts sur l'intercom-
munauté, etc.**

15h15 **Échanges avec les participant(e)s et
questions-réponses.**

16h00 *Pause*

16h15 **Suite des échanges.**

17h15 **Conclusions.**

17h30 *Fin de la Formation*

INTERVENANT-E-S :

Matin : M. Serge THEAS , directeur financier de la ville de Chevilly-Larue

Après-midi : Mme Flora BRETT-VISSET, chargée de missions, direction générale Gouvernance – Métropole du Grand Paris

**Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris**

**formation
& citoyenneté**